



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 064-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.140

Déposée le : 12.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Stampfli (Nidau, PVL) (porte-parole)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
Zbinden (Mittelhäusern, UDC)
Marti (Belp, UDC)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Kohli (Wabern, Le Centre)
Messerli (Nidau, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Les femmes sont différentes (et les hommes aussi)

La moitié de la planète est féminine. Pourtant, aussi incroyable que cela puisse paraître, en médecine, le corps féminin reste considéré comme l'exception à la règle. La norme, c'est un homme jeune, en forme, mesurant 178 centimètres et pesant environ 75 kilos. Cette norme sert à fabriquer des cœurs artificiels ou des prothèses de hanches et à déterminer la posologie des médicaments. Le corps masculin standard n'exclut pas seulement les femmes, mais aussi de nombreux hommes.

Des études montrent que les besoins des femmes en matière de santé sont moins pris en compte par les médecins¹.

Parue en février 2025, la stratégie partielle « Promotion de la santé et prévention » du canton de Berne aborde précisément le sujet susmentionné.

À la page 9, à la section 3.5 « Approches de la promotion de la santé et de la prévention », il est écrit :

- « *Les déterminants de la santé doivent être pris en compte pour atteindre l'égalité des chances en matière de santé.*
- *Déterminants de la santé... Certains déterminants tels que l'âge ou les caractéristiques génétiques ne sont pas modifiables ; d'autres le sont, comme le comportement individuel,*

¹ Amacker et al. 2023, Santé des femmes. Pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités. [Lien](#)

l'environnement social, les conditions de vie et de travail ou les conditions générales sociales, économiques, écologiques et culturelles. Le niveau de formation, le revenu, l'origine migratoire, le genre ou l'orientation sexuelle jouent un rôle crucial. »

Afin de ne pas oublier les besoins des femmes en lien avec l'égalité des chances en matière de santé, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la priorité accordée dans la stratégie partielle « Promotion de la santé et prévention » au fait que les besoins des femmes diffèrent de ceux des hommes en matière de santé ?
2. Quels sont les champs d'action de la promotion de la santé et de la prévention qui retiennent l'attention du canton de Berne dans le cadre de l'*égalité des chances en matière de santé* et tout particulièrement dans le domaine des *besoins des femmes en matière de santé* ?
3. Quelles sont les mesures qui en découlent ou qui ont été prises ?
4. Quelles sont les priorités de mise en œuvre de ces mesures dans le temps ?

Destinataires

– Grand Conseil